

Neuf Telecom intègre la TNT à son offre de TV par ADSL

La TNT, télévision numérique terrestre, débarque sur nos écrans le 31 mars prochain. Elle va permettre, en utilisant les bonnes vieilles ondes hertziennes, de recevoir un nouveau bouquet de chaînes via son antenne râteau et un décodeur. Mais la TNT passera également par l'ADSL, avec Neuf Telecom. Le FAI sera ainsi le premier à intégrer la TNT à son offre de TV par ADSL qui a été lancée en novembre dernier. Son objectif est de rallier 100.000 clients à son service télévision à fin 2005, a annoncé son directeur général Michel Paulin. Neuf Telecom, compte 440.000 abonnés internet à fin 2004, dont 10.000 à son service télévision.

« Aujourd'hui les deux tiers de la population ne reçoivent que les six chaînes hertziennes et ce sont ces gens-là que nous voulons toucher », a déclaré Michel Paulin. « Avec une offre financièrement moins onéreuse que celles proposées actuellement par le satellite ou le câble, Neuf Telecom s'attaque à 'un marché de masse' », a-t-il ajouté. Pour 20,90 euros par mois, les abonnés, sous réserve de satisfaire aux conditions techniques, ont accès à internet à très haut débit (jusqu'à 8 Mbit/s) et à 40 chaînes du bouquet « Neuf TV » par le biais d'un décodeur Neuf TV. A partir de mars, ils auront donc accès au bouquet de 14 chaînes gratuites de la TNT. Et sans changer de décodeur. Pour le moment. Car en l'état actuel, le décodeur Neuf TV sera en mesure de ne diffuser que les seules chaînes gratuites de la TNT. Pour les chaînes payantes dont le lancement est prévu au plus tôt en septembre 2005, il faudra adapter le décodeur à la nouvelle norme de compression MPEG4 que le gouvernement a imposée afin de permettre l'émergence de la télévision haute définition et sur téléphone mobile. Nous travaillons sur l'évolution vers le MPEG4, mais pour nous ce n'est pas une priorité », a déclaré Guillaume Lacroix, directeur de l'innovation à Neuf TV. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a prévu que la TNT couvrirait 35% de la population dans un premier temps, puis 50% en septembre 2005. A terme, en juin 2007, 85% des Français devraient recevoir la TNT. Dès avril, l'Ile-de-France, les agglomérations de Lille, Lyon, Marseille, Toulouse, une partie des régions Poitou-Charentes, Haute-Normandie et Aquitaine ainsi que la totalité de la Bretagne pourront y accéder.